



© Shutterstock

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE : AUX ÉLECTRICIENS D'ACCOMPAGNER LE DÉCOLLAGE DU MARCHÉ

En Europe de l'Ouest, une voiture vendue sur huit est désormais 100 % électrique ou hybride rechargeable. Avec 200.000 voitures électriques vendues en 2020, la France représente un important marché et le besoin d'infrastructures de recharge augmente en volume. Les électriciens sont invités à se positionner, sachant que la partie technique n'est que la partie immergée de l'iceberg. La connaissance des procédures de raccordement, des services associés, de la normalisation, des aides et subventions fait partie du bagage qu'a intérêt d'acquiescer tout « sachant ». Une démarche d'acquisition de connaissance sur laquelle la CSEEE s'est engagée à jouer un rôle d'accompagnement et d'assistance pour aider ses entreprises adhérentes à se positionner sur ce marché.

Tous les clignotants sont au vert pour permettre au marché de l'IRVE de continuer son développement en 2021.

Une simplification bienvenue dans les textes

Suivant la révision du code de la construction (Article R111-14-2), à partir du 11 mars 2021, quel que soit le bâtiment, la puissance estimée dans les réservations pour l'IRVE est dimensionnée de façon à pouvoir alimenter au moins 20 % de la totalité des emplacements de stationnement, avec au minimum un emplacement, peu importe que la construction soit un ensemble commercial, tertiaire ou logement. Cette puissance électrique, notée PIRVE et exprimée en kVA, est établie en tenant compte, notamment, du foisonnement naturel des consommations et du pilotage des points de recharge. Il n'est pas précisé dans le texte comment le pilotage est possible ; mais le contact

HP/HC, la solution horaire ou sur signal tarifaire au travers de Linky (à venir) ou par l'opérateur de recharge, sont envisageables. Le circuit d'alimentation électrique de l'infrastructure de recharge en aval du point de livraison comporte un conducteur de protection relié à la terre.

Des incitations significatives pour les particuliers et entreprises souhaitant s'équiper en IRVE

Avec la Loi de finances pour 2021, vient d'être créé un crédit d'impôt pour l'acquisition et la pose d'un système de charge pour véhicule électrique. Les propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur résidence principale ou pour une résidence secondaire, peuvent à compter de 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023, bénéficier d'un crédit d'impôt de 75 % du montant des dépenses consacrées à l'installation d'une borne de recharge de véhicule électrique, dans la limite de 300 € par système de charge installé par une entreprise. Ce nouveau crédit d'impôt se demandera au printemps 2022 dans la déclaration de revenus. Il vient remplacer le dispositif qui existait précédemment avec le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) qui a laissé sa place à « MaPrimeRénov' ».

L'aide ADVENIR permet d'obtenir une prime directe sur l'achat d'une borne de recharge pour les particuliers et les entreprises. Le programme ADVENIR a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2023 avec une aide plafonnée à 960 € pour les points de recharge bénéficiant de pilotage énergétique. Une TVA au taux ré-

duit de 5.5% a également été instaurée pour les installations de bornes de recharge en résidentiel pour les logements achevés depuis plus de 2 ans.

Notons également que dans le plan de rénovation énergétique des bâtiments de l'état, une enveloppe de 2,7 Md€ en 2021 et 2022 a été allouée pour plus de 4200 projets de rénovation énergétique sur les 4 Md€ du Plan de relance pour la rénovation des bâtiments publics. L'éventail des projets s'étend de l'installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques ou de relamping à la démolition-reconstruction de bâtiments qui peuvent dépasser un investissement de 10 millions d'€.

S'informer, se former, se qualifier, garantir...

C'est le parcours de l'entreprise souhaitant être reconnue sur ce marché. Elle pourra compter sur ses fournisseurs et les partenaires de la filière.

La CSEEE continue à développer ses actions et rencontres d'informations des adhérents. Le service technique conseille régulièrement les entreprises adhérentes notamment sur la normalisation et la réglementation, mais également les solutions techniques et le montage des dossiers Advenir.

De nombreuses entreprises ont pris depuis 2017 le chemin obligé de la qualification mention IRVE de QUALIFELEC assurant aujourd'hui une véritable lisibilité des acteurs du marché. Indispensable, la formation du personnel est un investissement à entreprendre sans tarder avec un organisme agréé par QUALIFELEC. FORMAPELEC propose régulièrement les formations IRVE P1, P12 et P123.

Enfin, pour valoriser ses installations, le CERTIFICAT CONSUEL IRVE garantit aux gestionnaires d'immeubles collectifs et aux propriétaires de maisons individuelles que leurs installations de recharges de véhicules électriques ont été réalisées dans le respect des règles de sécurité. •

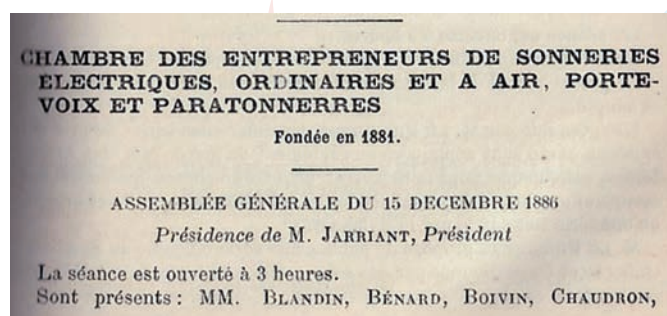
1881, ANNÉE CHARNIÈRE DE LA RÉVOLUTION ÉLECTRIQUE CÉLÉBRONS NOS RACINES !

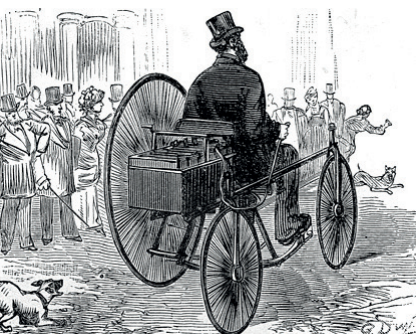
Au sein de la famille du bâtiment, certains métiers existent depuis la nuit des temps. Les premiers électriciens, apparus au 19^{ème} siècle sont devenus bien vite des membres incontournables de cette famille et ce n'est pas fini, car le bâtiment connecté élargit encore leur terrain de jeu. Cette année, à l'occasion de ses 140 ans et des 50 ans du CFA Delépine, la CSEEE a souhaité rendre hommage aux pionniers qui ont choisi très tôt de se rassembler en syndicat professionnel. Entrepreneurs, inventeurs, innovateurs, ils ont été au cœur de la transition électrique. Ils nous ont laissé un état d'esprit de conquête pour les nouveaux défis des électriciens, les transitions numérique et énergétique.

L'origine de la CSEEE remonte à 1881, avec la création de la Chambre Syndicale des entrepreneurs de sonneries électriques, à air, porte-voix et paratonnerres qui se transformera en 1889 en Chambre Syndicale des Entrepreneurs Électrique. Aucune organisation de ce type n'existe encore pour les électriciens en France. La CSEEE s'intègre au secteur du bâtiment en rejoignant les autres Chambres « de l'entreprise » issues des anciennes corporations représentant les métiers traditionnels de la construction. Ces Chambres ont pris un local commun à Paris sous l'appellation de Syndicats réunis de l'Entreprise du Bâtiment, à l'origine de la création de la Fédération Française du Bâtiment en 1904. Des entrepreneurs de la Chambre Syndicale de Paris créeront en 1924 avec quelques homologues dans

d'autres régions le Syndicat général des installateurs électriciens français puis FNEE, aujourd'hui FFIE.

Si le progrès accompli en 140 ans est phénoménal, une part en revient aux précurseurs qui en se lançant dans l'aventure de l'entrepreneuriat





140 ans après, la voiture électrique est revenue sur le devant de la scène.

ont défini les contours des activités d'artisans et entreprises d'électricité. 1881 est une année d'effervescence où se mettent en place les fondements de l'électricité moderne. Lors de la grande exposition universelle d'électricité à Paris avec 900 000 visiteurs dont Edison, toutes les recherches touchant à l'électricité sont présentes et parmi elles des inventions capitales comme l'ampoule électrique à incandescence, la télégraphie, les piles et accumulateurs, le téléphone, le microphone, le phonographe, le tramway et la voiture électrique inventée dans l'année par Gustave Trouvé. L'engouement commun de l'industrie, de la science, de la finance et même des artistes pour l'électricité créent les conditions d'une formidable dynamique de croissance pour les années qui suivront. Le premier Congrès International des Électriciens est l'occasion de s'accorder sur la définition des uni-

tés électriques. L'Ohm, l'Ampère, le Volt, le Coulomb et le Farad voient officiellement le jour en septembre 1881. Pendant ce temps, une guerre sans merci oppose les partisans du courant continu à ceux du courant alternatif, sous-tendue par des enjeux industriels colossaux.

Les start-up de 1881

Dans cette ébullition, nos premiers électriciens construisent, installent, brevettent et forment leurs premiers compagnons qui vont bientôt équiper les artères de Paris, les foyers et les usines. Ils donnent les bases aux règles de l'art et à la sécurité. L'histoire de l'électricité est riche, celle des électriciens moins connue, mais leur héritage est précieux et reste une source d'inspiration aujourd'hui. En s'unissant, ils ont participé à la création d'une filière d'excellence dans notre pays et méritent bien un hommage. •

MODY, APPRENTI DU CFA DELÉPINE QUALIFIÉ POUR LA FINALE NATIONALE DES WORLD SKILLS FRANCE

À chaque édition, les worldskills plus connues sont le nom Olympiades des métiers prennent de l'ampleur. Elles ont acquis un rayonnement mondial qui en font un événement de plus en plus médiatisé.

Le CFA Delépine organise régulièrement les épreuves régionales Île-de-France des Olympiades des Métiers - Installation Electrique. En 2020, elles se sont tenues à huis clos avec quatre compétiteurs qui se sont affrontés durant

7 heures sur un sujet comprenant 2 parties, une installation électrique avec câblage et un paramétrage de matériel connecté Céliane Netatmo.

L'installation comprenait une partie tertiaire et une partie industrielle. De nombreuses difficultés telles que chapeau de gendarme, cintrage de tube, découpe de goulottes et cablofil, torons, ou respects des côtes et des normes de câblage agrémentaient l'épreuve. Monsieur Mody TIRERA, apprenti en

seconde année CAP Electricien au CFA Delépine en contrat d'apprentissage chez Engie, a emporté l'épreuve avec la médaille d'Or et s'est qualifié pour l'épreuve nationale qui devrait se tenir à Lyon en juin 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Lors de cette épreuve nationale, Mody Tirera représentera donc l'Île-de-France et sera en concurrence avec les autres jeunes représentants des régions de toute la France, outre-mer y compris ; des concurrents -camarades qu'il a d'ailleurs pu rencontrer lors d'un stage de préparation à l'épreuve à Angers en octobre 2020 convoquant tous les qualifiés.

M. Gautheron, le chef de travaux du CFA Delépine ainsi que Messieurs Boumaiza et Djemai, formateurs en électrotechnique, poursuivront auprès de Mody la préparation du concours national avec pour objectif la compétition suprême : la finale mondiale à Shanghai en 2022 ou la compétition européenne EuroSkills à Saint-Petersbourg 2023.

Bravo Mody, nous sommes derrière toi ! •



La médaille d'or, passeport pour les finales nationales.



Mody Tirera, concentré pendant l'épreuve régionale au CFA Delépine.



50 ans de formation
en apprentissage



15000 apprentis
formés



95% de taux de
réussite



9 apprentis sur 10
embauchés

BP ELECTRICIEN(NE) / CAP ELECTRICIEN(NE)
BAC PRO MELEC / BTS ELECTROTECHNIQUE
BTS TECHNICO-COMMERCIAL

Portes Ouvertes

2021

6 FÉVRIER, 13 MARS & 12 MAI
9H À 16H

 **Delépine**
Métiers de l'électricité

6/8 impasse Delépine / 75011 Paris
M° Rue des Boulets / RER A Nation
01 43 71 66 96
contact@cfaee.fr
  www.cfadelepine.fr